



ACTUALITÉS - Juillet/Aout 2026

Attention fortes chaleurs



Les communes des Coteaux Bellevue mettent en place des dispositifs d'urgence permettant l'aide et l'assistance des personnes en cas de forte chaleur, via les CCAS.

Si vous avez plus de 65 ans ou que vous êtes en situation de handicap, inscrivez-vous en mairie ou via les formulaires et contacts suivants :

- [Labastide-Saint-Sernin](#) : 06 70 28 53 04
- [Montberon](#) : 05 34 27 26 70
- [Pechbonnieu](#) : 05 34 27 22 00
- [Saint-loup-cammas](#) : 05 34 27 28 50
- [Saint-Geniès Bellevue](#) : 05 62 89 00 00
- [Rouffiac-Tolosan](#) : 06 46 90 11 26
- [Castelmauou](#) : 07 46 18 07 94

Canicule info-service : Appel gratuit entre 9H et 19H
0800 06 66 66

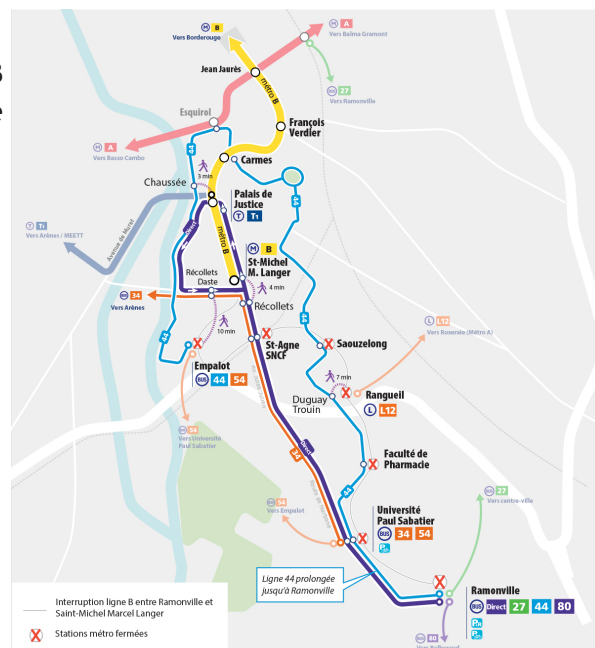
Infos Tisséo - interruption ligne B

Dans le cadre du prolongement de la ligne B jusqu'à Labège, la ligne B sera fermée entre les stations :

Saint-Michel-Marcel Langer et Ramonville
 du 13 juillet au 30 août 2026.

*Cette fermeture est une étape clé pour permettre l'avancement des travaux et préparer la mise en service des deux futures stations de la ligne :
 Parc du canal et Labège Madron*

Tisséo met en place des solutions de mobilité adaptées afin d'assurer la continuité des déplacements pendant toute la durée des travaux, détail sur le [site internet de Tisséo](#).



Opération tranquillité absences

 Vous allez bientôt vous absenter ?

Pensez à l'Opération Tranquillité Absence !

Avant votre départ en vacances, adoptez les bons réflexes !



1
Simulez une présence,
lumières
programmées,
volets ouverts/
fermés par un
voisin



2
Cachez vos objets de valeur,
ne laissez rien de
précieux à la vue



3
Installez une alarme,
un moyen
de dissuasion
efficace



4
Inscrivez vous à l'opération, tranquillité absence
sur le portail
citoyen de la CCCB



5
Ne communiquez pas votre départ
sur les réseaux
sociaux



Grâce à ce dispositif entièrement gratuit, les agents de la Police intercommunale peuvent programmer des passages réguliers afin de surveiller votre habitation pendant votre absence.

Protégez votre maison et partez plus tranquille !

Il vous suffit de signaler votre absence en quelques clics sur le [portail citoyen](https://cccoteauxbellevue.portailcitoyen.eu/).

cccoteauxbellevue.portailcitoyen.eu/

Horaires d'été des déchèteries DECOSET

Du 1er juillet au 31 Aout, [les déchèteries](#) autour des Coteaux Bellevue, gérées par DECOSET passent en horaires d'été :

[Toulouse Turlu](#) : fermé le lundi

Ma. - Ve. : 7h-12h / 13h45-16h

Sa. : 7h-16h

Di. : 9h-12h

[Saint- Alban](#) : fermé le mardi

Lu. ; Me. - Ve. : 7h-12h30 / 13h30-16h

Sa. - Di. : 7h-16h

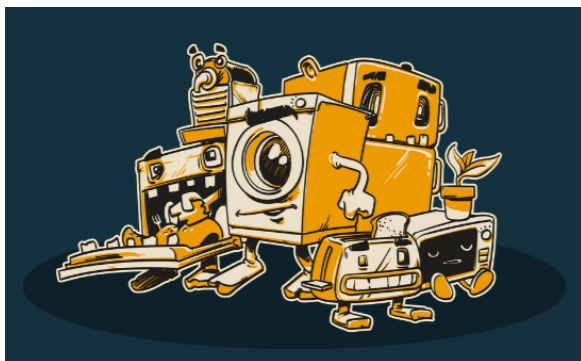
[L'union](#) : fermé le jeudi

Lu. - Me. ; Ve. : 7h-12h15 / 13h45-16h

Sa. - Di. : 7h-16h



Ateliers et événements



[La journée qui dé-boite](#)

Le festival du Réemploi revient cette année, avec plus d'exposants, plus d'animations et avec la même volonté d'économiser nos ressources !

Sa. 29/08 | 10H-18H | Z.A. de la Briqueterie, Bruguères



Adaptation changement climatique

Se préparer à l'augmentation du risque incendie

Les épisodes de chaleurs extrêmes risquent de s'accroître et de se pérenniser dans un contexte de dérèglement climatique. En plus de la chaleur, un ensemble de conditions climatiques augmente également la probabilité de départs d'incendies. En évitant certains gestes et en apprenant ceux qui sauvent, on peut arriver collectivement à diminuer le risque sur notre territoire.

💡 Comprendre le risque incendie

Le risque significatif de feu de végétation est déclenché lorsque l'Indice Forêt Météo (IFM) est supérieur à 40. Cet indice est calculé en fonction des **conditions météorologiques** liées à la **température**, à l'**humidité de l'air**, à la **vitesse du vent** et aux **précipitations**.

Selon les prévisions de Météo France, le nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation passerait de 5 jours actuellement, à **9 jours en 2030** et **12 jours en 2050** pour les prévisions médianes, pouvant aller jusqu'à **18 jours en 2030** et **25 jours en 2050** pour les prévisions les plus hautes.

En plus des facteurs météorologiques, des composantes liées au territoire tels que la densité de végétation, la topographie et les **activités humaines** peuvent être génératrices d'éclosions de feux.

⚠️ Éviter le départ de feux, réduire le risque

L'inflammation et la combustion reposent sur trois facteurs :

- **un combustible**, qui peut être n'importe quel matériau pouvant brûler
- **une source de chaleur** qui fournit l'énergie d'activation
- **et le comburant**, en l'occurrence de l'oxygène, (présent à 21% dans l'air)

Diminuer les combustibles avec le débroussaillage et l'aménagement

🌿 Les mesures incombant aux zones particulièrement à risques peuvent se généraliser à titre préventif. Ainsi, en **limitant la quantité** d'herbes, buissons ou arbustes présents aux **abords des habitations** (notamment les végétaux morts ou dépérissant), et en créant des **discontinuités dans la végétation**, un feu aura plus de mal à se propager.

🪑 De plus, tout matériau inflammable type textile PVC ou bois peut se transformer en combustible si une source de chaleur l'active, ils sont donc à éviter à l'extérieur, et en privilégiant des matériaux ininflammables (acier, béton, pierre).

Éviter les sources de chaleur avec un comportement responsable : les départs de feu sont 9 fois sur 10 liés à l'activité humaine, et majoritairement involontaires.

🚫 Ainsi, mieux vaut s'assurer d'être **loin de toute végétation pour lancer un barbecue** et **ne jamais jeter un mégot dans la nature**. Éloigner également les bouteilles de gaz ou de fuel domestique des sources de chaleur et combustibles, ainsi que de votre habitation.

🔨 De plus, une **étincelle** peut provoquer un départ de feu s'il y a des combustibles à proximité. Les appareils électroniques, ou à moteur peuvent générer d'infimes étincelles via leur système électrique et mécaniques, résultant du frottement de métaux ou de pierres. Pour éviter tout risque de créer des départs d'incendies, les **travaux et les entretiens des jardins** sont à réaliser avec la plus grande prudence.

🔍 Sans étincelle, "l'effet loupe" peut également provoquer une source de chaleur. Mieux vaut ainsi éviter de laisser bouteilles en verre, verres, bocaux ou lunettes exposés aux rayons du soleil.

Enfin, vous munir d'un **extincteur** facilement accessible permettra de réagir rapidement en cas de départ d'incendie.

Réagir en cas de départ de feu

Témoin d'un début d'incendie, je **donne l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et j'essaie de localiser le feu.

Si le feu reste maîtrisable, tentez de l'éteindre avec de l'eau, de la terre, du sable, un linge humide ou un extincteur adapté. L'objectif est d'**étouffer le feu** en empêchant le comburant (l'oxygène de l'air) d'alimenter les flammes.

Si le feu se déclare dans votre habitation, sortez le plus rapidement possible.

Si le feu se déclare au dessous ou à proximité immédiate de votre habitation, restez enfermé, bouchez les aérations et les bas de porte pour **vous assurer que les fumées toxiques et les flammèches ne puissent pas pénétrer à l'intérieur**, et couvrez vous le nez et la bouche d'un linge humide pour vous protéger de la fumée.

Sources :

["Indicateurs de gestion durable des forêts Françaises"](#), IGN

["Les causes des incendies de forêt et de végétation en France"](#) ; ["Le phénomène incendie"](#), observatoire des forêts françaises

["Les obligations légales de débroussaillage"](#), Géorisques

["Incendies domestiques : à la maison, un réflexe en plus, c'est un risque en moins"](#), santé.gouv

FEUX DE FORÊT

LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**NI FEU
NI BARBECUE**
aux abords des forêts



PAS DE CIGARETTE
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture



**PAS DE TRAVAUX
SOURCE D'ÉTINCELLES**
les jours de risque d'incendie



**PAS DE COMBUSTIBLE
CONTRE LA MAISON**
bois, fuel, butane...

**TÉMOIN D'UN
DÉBUT D'INCENDIE,
JE DONNE
L'ALERTE**
en localisant le feu
avec précision



**JE ME
CONFINE DANS
MA MAISON**
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

#attentionfeuxdeforet



attention-feux-foret.gouv.fr

En partenariat avec



2026 Arrêt collecte des déchets verts en sac

À compter du 1er janvier 2026, la Communauté de Communes met fin à la collecte des sacs végétaux distribués en mairie.

Les habitants des Coteaux Bellevue sont invités à les remplacer par des bacs roulants.

Commandez gratuitement vos bacs à déchets végétaux :

Chaque habitation peut bénéficier de 2 bacs maximum de 120, 240 ou 360 litres.

Pour les commander, contacter le service environnement au
05 34 27 13 65

Vous n'avez pas à vous déplacer, les équipes du service environnement livrent directement à votre domicile.

Lors de chaque passage de la collecte, chaque foyer pourra présenter au choix :

2 bacs roulants fournis
gratuitement par la CCCB



Jusqu'à **10** fagots conditionnés

1.50 m
← →



Un poids maximum de 15 kg par fagot,
une longueur maximum de 1.50 m,
des branches inférieures à 15 cm de diamètre

1 bac roulant et
jusqu'à 5 fagots conditionnés



**Coteaux
Bellevue**
Communauté de communes



Communauté de Communes Coteaux Bellevue
19 Route de Saint-Loup Cammas, 31140, Pechbonnieu

Joindre le Service Environnement :

05 34 27 13 65

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à la newsletter du Service Environnement de la Communauté de communes.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

Envoyé avec

Brevo